

GOUVERNANCE

AU SEIN DU COLLECTIF COSI

1. HORIZONTALITÉ PRIVILÉGIÉE, VERTICALITÉ DANS LES CAS DE FORCE MAJEURE

- Adulte par rapport à mineur en cas d'urgence / danger / illégalité
- Personne présente par rapport à personne absente en cas d'urgence / danger
- Personne compétente par rapport à personne ignorante en cas d'urgence / danger / illégalité / risque d'atteinte à l'intégrité de quelqu'un ou de dommage sur quelque chose.
- En cas de sensation de déséquilibre ou de hiérarchie mal placée : mettre le sujet sur la table et en discuter.
- Se rappeler, autant pour les personnes qui se sentent lésées que pour celles qui ont l'impression de porter trop de responsabilité, que « Pouvoir » c'est « être capable de ». Qu'il ne s'agit pas d'avoir du pouvoir sur quelqu'un mais le pouvoir de faire quelque chose. Et qu'à ce titre, tout le monde dans l'écolieu a du pouvoir.
- En cas de besoin d'affirmation, préférer la fermeté à l'autorité, et la demande à la haine. (ex : j'élève la voix pour que tu m'entende, pas pour t'écraser / je te demande de mieux me traiter, je ne monte pas les autres contre toi par frustration.)
- Il est du devoir des personnes qui ont le plus de facilité à s'exprimer d'être à l'écoute de celles pour quic'est le moins facile, mais chacun.e est responsable de ce qu'al choisi de dire ou pas et des conséquences

2. RÉUNIONS

- Fréquence modulable en fonction des projets (exemple, réunion hebdomadaire lors de chantiers avec beaucoup de décisions à prendre, réunion mensuelle lors de projets plus étirés, réunions à la demande ou à l'opportunité lors de période calmes).
- Faire de ces réunions des moments sérieux mais conviviaux, suivis d'un moment agréable ensemble (mais non obligatoire).
- Désignation d'une personne facilitatrice pour encadrer la réunion et maintenir l'équilibre dans l'écoute

3. PRISE DE DÉCISION

- à l'unanimité = travaux de la maison commune et autres espaces communs (chemin, portail, clôture...), décisions financières, légales, fiscales etc.
- par consentement = propositions réversibles qui concernent tout le monde (ex, mettre une cuve de récupération d'eau à tel endroit pour telle raison).
- par cercle d'activité = les personnes qui s'occupent spécifiquement d'une activité peuvent prendre des décisions hors réunion (exemple, modifier l'agencement des clôtures des chevaux / fabriquer un meuble pour l'atelier / mettre un épouvantail dans le potager) > ces décisions doivent quand même être mentionnées pour informer les autres et peuvent être remises en cause – avec bienveillance - lors des réunions si elles posent problème.
- spontanée = tout ce qui relève de l'expression personnelle, modifier son espace, ajouter une touche perso dans un espace commun, planter ceci et cela au jardin... Là aussi si les décisions impactent négativement elles pourront être discutées collectivement.

4. PROBLÉMATIQUES

- Boîte à « outils de vivre ensemble » en libre accès en cas de besoin et selon les situations : jeux d'intelligence collective, éléments de modèles de gouvernance, outils d'analyse relationnelle ou de fonctionnement, modèle de communication etc.
- S'exprimer au maximum. Dès que quelque chose coince, même un petit truc, en parler. Si on arrive pas à l'exprimer oralement, on peut l'écrire.
- Lorsque quelqu'un s'exprime, même si ce qui est dit est contrariant, accepter et discuter avec bienveillance pour arriver à une décision, ou à une non décision.

5. ENTRAIDE ET INTELLIGENCE COLLECTIVE

- Dès que possible (disponibilité, santé, envie...) s'entraider dans les tâches même quand elles ne sont pas de notre domaine à la base.
- Pas de temps ou de tâche obligatoire, à l'exception évidente des suivantes : ranger derrière soi, réparer ce qu'on casse (ou au moins en parler) et autre « bon sens »
- Quel que soit la nature du projet, faire appel à l'intelligence collective en rassemblant les points de vue est une force non négligeable. À ce titre les réunions de prise de décision peuvent prendre la forme d'un brainstorming où chacun.e apporte quelque chose.